



## Litige avec le propriétaire au sujet de la caution

Par **Samk**, le **04/11/2013** à **19:37**

Bonjour, j'ai loué un studio pour une année. Avec l'accord du propriétaire j'ai quitté le studio sans préavis après avoir trouvé un locataire remplaçant. Après la signature de l'état des lieux de sortie, le proprio m'a demandé de réaliser quelques travaux, peintures, ménages, et laver les rideaux et la housse du clic clac. J'ai fait la peinture, laver le linge, nettoyé. Tout était clean. Évidemment, la housse et les rideaux n'étaient pas neufs comme au départ, puisqu'ils ont été lavés plusieurs fois en une année. Je remets les clés au proprio. Une fois le dernier mois de loyer payé, j'attends ma caution. Je relance à plusieurs reprises le proprio, mais sans réponse. Cela fait trois mois, et je reçois ce matin un message pas très jovial me disant qu'il ne me rendra pas la caution, car les rideaux n'étaient pas lavés, la salle de bain était sale, la fenêtre fermait mal et que la peinture était mal faite. Il me précise quand même qu'il n'a pas pu m'envoyer les détails car il n'avait pas mon adresse. Pourtant il a mon numéro de téléphone et mon e-mail. Pourquoi ne m'a-t-il pas prévenu le jour de la remise des clés, ou répondu à mes appels et messages ? Même si les travaux étaient justifiés, ils ne valent pas 400 euros. Que puis-je faire ? Merci de me conseiller au mieux. Je suis étudiante et ces 400 euros me seront utiles.